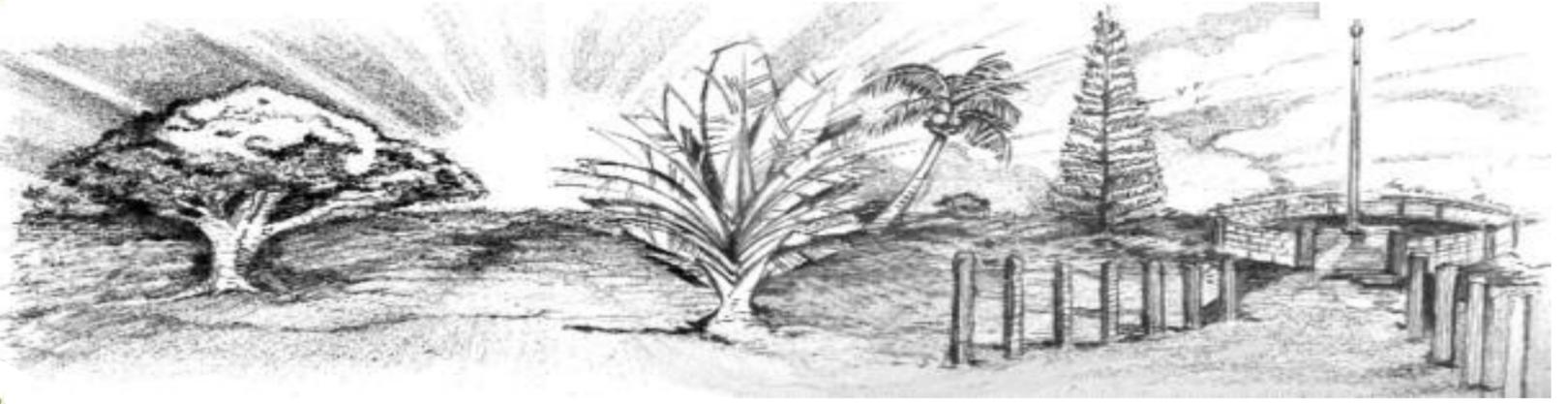


# LA PAROLE



MENSUEL GRATUIT • AVRIL 2003 • N 2

JOURNAL D'INFORMATIONS DU SENAT COUTUMIER

## LE MOT DU PRÉSIDENT

### La terre, la mer et l'homme en Pays Kanak.

Depuis la nuit des temps, nos ancêtres vivaient sur leurs terres grâce à la culture de l'igname et du taro, de la pêche et de la chasse. En effet, la mer, la terre et les rivières leur apportent toutes les ressources naturelles nécessaires à leur besoin quotidien.

C'est dire de l'importance du lien de l'homme Kanak à sa terre ancestrale. Son Pays, sa langue maternelle et ses " Us et Coutumes " font de lui un Homme en symbiose absolue avec l'environnement dans une aire linguistique, un district ou dans une tribu.

Dans le Pays Kanak, on peut dénombrer huit aires coutumières et une trentaine de langues parlées d'où la diversité culturelle au sein même du Pays. On peut difficilement croire que les Kanak pourraient se comprendre car chacun parle sa propre langue maternelle et qu'il n'y a aucune langue de communication. Et pourtant, un mode de communication existe et mal connu du grand public ou des néophytes de la civilisation Kanak.

En réalité, les liens existent véritablement entre les Aires coutumières par les déplacements des populations et autres, soit entre les divers clans par des liens de filiation ou de mariage entre deux clans, de sorte que sur le plan tribal et inter-clanique, chaque famille ou chaque clan est concerné par les sentiers coutumiers. Ce principe est valable également entre les



Pierre Zéoula  
Président du sénat Coutumier  
de la Nouvelle-Calédonie

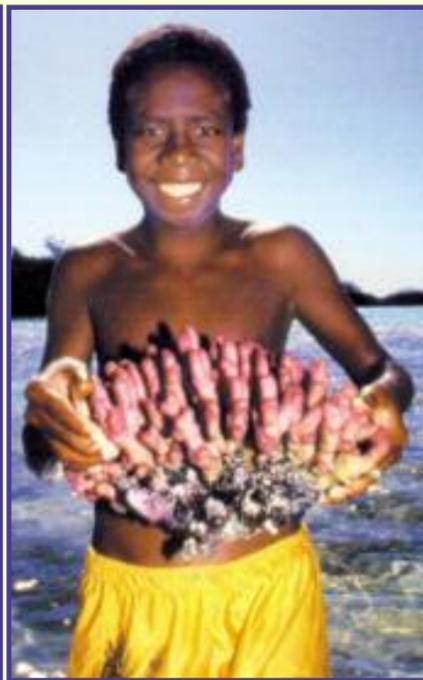
Suite page 10

Au travers des missions du Sénat Coutumier, les thèmes essentiels et les travaux entrepris lors de la seconde Présidence.

### ENVIRONNEMENT

## " SAUVONS NOTRE LAGON !"

L'INSCRIPTION  
DU MASSIF  
CORALLIEN AU  
PATRIMOINE  
MONDIAL  
DE L'HUMANITE  
RESTE UNE  
PRIORITE.



Pages  
2 à 5

### ECONOMIE

## Un impératif : L'émancipation économique du peuple Kanak.

Les demandes d'audiences auprès des ministres se situent avant tout dans la prise de parole du monde coutumier. Celle qui a manqué dans les discussions préliminaires avant la signature de l'Accord de Nouméa en 1998. Comment faire avancer le monde coutumier dans le développement économique du Pays Kanak ?

LE SENAT  
COUTUMIER  
S'IMPLIQUE, A LA  
RENCONTRE  
DE L'ETAT  
ET DE TOUS LES  
PARTENAIRES  
INTERNATIONAUX.

### REPERES

Tout savoir sur Le Massif Corallien	P 2
Le savoir écologique traditionnel	P 4
Conférence sur les verts à Canberra	P 6
Mission au Parlement Européen	P 8
Mission au Bénin	P 9
L'émancipation économique du peuple Kanak	P 10
Mission à Paris	P 12

Lire pages 6 à 12

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

*Les espaces maritimes sont, aujourd'hui plus qu'hier, au centre des réflexions concernant les enjeux économiques, environnementaux et humains de notre planète. Les hommes, représentant leurs propres intérêts ou les intérêts d'une collectivité humaine ou publique, ont, en fonction des pays, régions, nations ou Etats, des approches parfois différentes de la possession, de la propriété et de la gestion de ces espaces maritimes. Or, ces derniers suscitent, sinon la convoitise de certains, du moins l'intérêt de personnes de plus en plus nombreuses*

## QUESTION D'ESPACE

L'espace maritime a des dimensions géographiques relevant de la sphère locale, mais aussi nationale et, surtout, internationale. C'est la raison pour laquelle il est cloisonné et régi par des régimes juridiques divers, prévoyant certaines compétences en fonction de leur nature particulière. Il existe donc différentes délimitations des espaces maritimes effectuées en fonction de lignes de bases essentiellement constituées à partir du niveau de basse mer. En ayant à l'esprit que les droits de l'Etat ou de la collectivité publique sont plus importants quand ils sont proches du littoral qu'ils ne le sont vers le large, il existe cinq zones dans l'espace maritime :

- Les eaux intérieures.
- La mer territoriale, s'étendant sur 12 nautiques.
- La zone contiguë large de 24 nautiques.
- La zone économique large de 200 nautiques .
- le plateau continental.

S'agissant de l'espace maritime proprement dit, et particulièrement celui qui recèle les récifs et écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie dont le Sénat



Coutumier a demandé le classement auprès de l'UNESCO en janvier 2003, il importe de rappeler les compétences des provinces de la Nouvelle-Calédonie en la matière.

## LES COMPETENCES

Depuis l'application de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, " les provinces réglementent et exercent les droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques des eaux intérieures, dont celles des rades et lagons, de leur sol et de leur sous-sol, et du sol, du sous-sol et des eaux sur jacentes de la mer territoriale. "

A cet égard, les autorités coutumières traditionnelles doivent savoir que le deuxième alinéa de l'article 46 de la loi organique impose à chaque province de prendre, " après avis du conseil coutumier concerné, les dispositions particulières nécessaires pour tenir compte des usages coutumiers. "

Ces dispositions juridiques ont pour première conséquence qu'aucun projet ou réglementation, pour explorer, exploiter, gérer et conserver les ressources naturelles des eaux intérieures et de la mer territoriale, ne peut être initié sans l'avis du conseil coutumier de l'aire concernée.

Elles ont pour seconde conséquence que le conseil coutumier de l'aire ne peut, sauf silence prolongé des autorités coutumières directement concernées donner un avis (favorable ou défavorable) à la demande formulée par la province, sans avoir consulté les clans et gens de l'endroit.

Aussi bien, les institutions coutumières sont devenues, au fil du temps, leurs relais institutionnels pour défendre leurs aspirations, mais aussi pour susciter leur intérêt dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement économique durable et de la défense de leurs droits, notamment en ce qui concerne leurs droits naturels. Il importait donc qu'une institution de la Nouvelle-Calédonie initie une démarche visant, dans un premier temps, à protéger les richesses et ressources exceptionnelles de l'espace maritime de notre pays et à les préserver pour les générations futures.

## L'ACTION DU SÉNAT COUTUMIER

L'action du Sénat Coutumier était motivé par sa volonté de protéger le littoral. C'est pourquoi, le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie avait, dès l'année 2000, décidé d'engager une démarche pour que l'UNESCO classe les récifs de la Nouvelle-Calédonie et

les écosystèmes associés sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Contrairement à certaines allégations, il ne s'agissait pas d'interdire ou de réglementer la pêche coutumière ou de subsistance des populations traditionnelles. Pas du tout. Il s'agissait, d'abord, conformément à la Convention de l'UNESCO, dont la France, signataire, est un Etat-partie, de conférer un label spécial à nos récifs et aux écosystèmes associés dans la mesure où ils sont exceptionnels dans le monde.

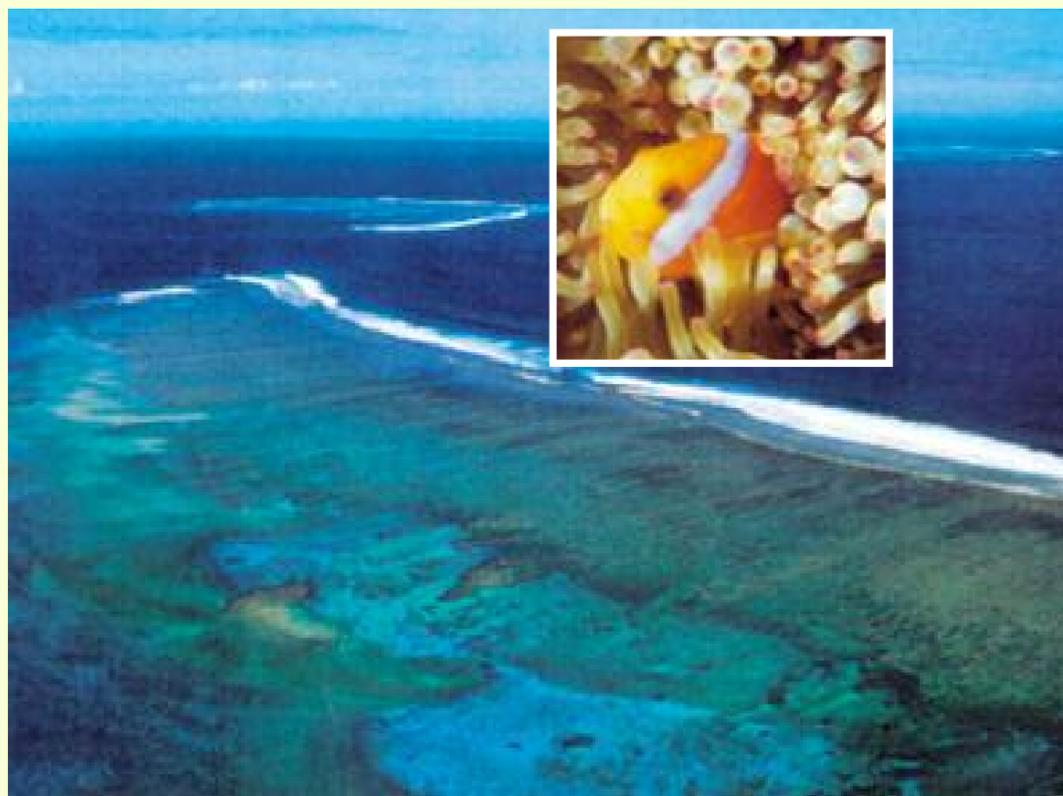
Il s'agissait, ensuite, d'affirmer le principe de précaution, avant que les récifs et écosystèmes associés ne soient menacés, pour que tout projet économique d'envergure fasse l'objet d'analyses et d'expertises sérieuses avant d'être autorisé, et cela pour préserver notre environnement, et donc nos populations et les générations futures.

Il s'agissait, enfin, en déposant un dossier complet sur le bureau du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), dossier dont la validité, la motivation et la rigueur

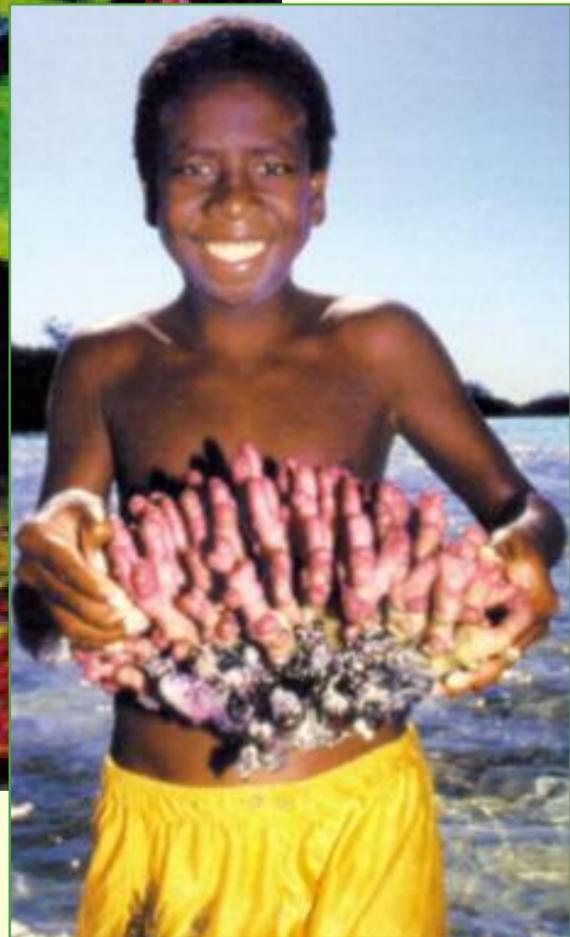
scientifique ont été reconnues par les principaux spécialistes de l'environnement du monde, de faire en sorte que la France, en sa qualité d'Etat-partie à la Convention de l'UNESCO, dépose à son tour et dans les délais impartis (avant le 1er février 2003), cette proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité du massif corallien et des écosystèmes associés de la Nouvelle-Calédonie .

## L'ETAT N'A RIEN FAIT

L'Etat ne l'a pas fait. Le Sénat Coutumier espère que cela n'est que partie remise... Pour l'Etat, il importait, semble-t-il, que les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie soient unies, voire unanimes, sur le classement de nos récifs et écosystèmes associés sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Espérons qu'elles le soient un jour, pour le bien de nos générations futures.



# le Massif corallien



3

## NOTRE PRIORITE:

### l'inscription du massif corallien au patrimoine mondial de l'humanité.

**L**a Nouvelle-Calédonie représente aujourd'hui le seul espace français où se regroupe l'ensemble des différents types de récifs connus: le récif barrière, la double bamère, le récif frangeant, l'atoll et le hanc corallien.

La demande d'inscription des récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie a été déposée par la France auprès du Centre du Patrimoine Mondiale de l'UNESCO le 31 janvier 2002.

Le récif corallien de Nouvelle-Calédonie est un des massifs les plus remarquables au monde, aussi bien par sa superficie que par sa biodiversité faunistique et floristique. Particularité rare, il s'agit d'une double partie de cette barrière (10 seulement dans le monde), longue de 1 600 kilomètres, ce qui en fait la plus longue barrière récifale continue au monde. Concernant ses fonds et peuplements, le récif de Nouvelle-Calédonie regorge également de spécificités propres.

Mais les activités humaines, le réchauffement des mers ainsi que la pollution des eaux, mettent en péril ces précieux habitats.

Face à cette situation, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a déposé, au nom de la France, le 31 janvier 2002, un dossier

proposant le classement intégral du massif corallien et des écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'humanité.

Depuis l'adoption en 1972 de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel par l'UNESCO, les sites culturels et naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle sont classés au patrimoine mondial de l'humanité. À ce titre, ils bénéficient d'une attention et de mesures de conservation particulières. Le Comité du Patrimoine Mondial (21 Etats parties élus pour une période de 6 ans) décide annuellement de l'inscription des sites proposés par les Etats parties. Ce Comité établit et adopte ensuite, en consultation avec le pays concerné, un programme de mesures correctives et surveille l'état de conservation du site. Le

secrétariat de la Convention est assuré par l'UNESCO. A cet effet, un Centre du Patrimoine Mondial a été créé en 1992.

Concernant le projet de classement du récif corallien de Nouvelle-Calédonie, le Comité du Patrimoine Mondial rendra sa décision en juin 2003.

Dans le cas où l'UNESCO déciderait de classer le récif corallien calédonien en juin 2003, il appartiendra aux autorités locales (provinces) de prendre les mesures de gestion et de protection concrètes.

#### LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Dans le dossier de demande d'inscription, la France affirme:

La Nouvelle-Calédonie représente à elle seule près de 75% de la surface des récifs et lagons des territoires français. À ce titre, elle place la France parmi les premiers pays coralliens du monde. Compte tenu de la situation géographique de la Nouvelle-Calédonie, de la faible pression démographique et économique du territoire, la barrière corallienne ne subit aucune modification morphologique

chronique d'origine anthropique. Quelques évolutions écologiques du lagon sont à surveiller aux abords des villes essentiellement (remblais, rejets terrigènes...).

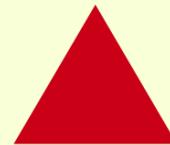
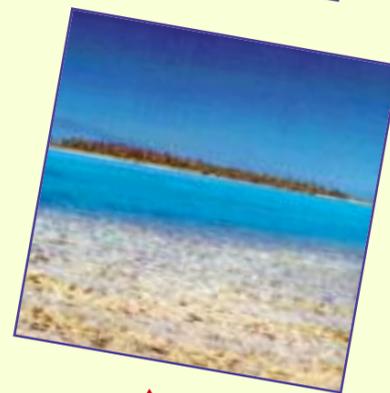
#### QUELQUES CRITÈRES RETENUS

Du point de vue écologiques, le milieu corallien est un des écosystèmes les plus diversifiés et les plus complexes de la planète.

Les espèces peuplant le récif calédonien représentent la diversité la plus importante au sein des récifs des territoires Français. Certaines zones isolées présentent un intérêt biogéographique et un patrimoine spécifique et génétique particulier où se côtoient des espèces endémiques rares, voire primitives.

Le lagon est également l'habitat de nombreuses espèces protégées à l'échelle internationale telles que les nautes et les tortues.

Du point de vue esthétique, Le récif offre l'un des plus beaux panoramas marins et parmi les plus fabuleux paysages sous-marins du globe, support d'activités touristiques, de loisirs et de plaisances, essentielles à l'économie du pays.



**SAUVONS  
NOTRE LAGON !**

**UNE NOTION ESSENTIELLE :**

# Le savoir écologique



**L**es connaissances traditionnelles englobent les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales à travers le monde.

Fort d'une expérience bâtie à travers les siècles et adaptée à l'environnement et à la culture locale, les connaissances traditionnelles se transmettent oralement d'une génération à une autre. C'est un héritage collectif qui se présente sous diverses formes: histoires, chansons, folklore, proverbes, valeurs culturelles, croyances, rituels, droit coutumier, langue, pratiques agricoles, y compris le développement d'espèces végétales et animales. La culture traditionnelle est essentiellement pratique, surtout dans des domaines comme l'agriculture, la pêche, la santé, la médecine, l'horticulture et l'activité forestière.

4

**Bien que la loi n°99-209 du 19 mars 1999 ne l'affirme pas expressément, la compétence en matière d'environnement appartient à la province jusqu'à la limite des 12 milles nautiques, au-delà, la compétence étant celle de la Nouvelle-Calédonie jusqu'à la limite de la zone économique exclusive. La protection de l'environnement à l'intérieur de la limite des 12 milles nautiques n'est donc pas de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, ceci non pas par la volonté du législateur, mais par la non-attribution à la Nouvelle-Calédonie de cette compétence. Par défaut, chaque province est donc maîtresse chez elle.**

Cette non-compétence de la Nouvelle-Calédonie n'est pas sans conséquences graves prévisibles pour notre environnement dont plus personne n'ignore la nécessité de protéger, tant les espèces sont rares, les écosystèmes fragiles, les menaces du développement économique non maîtrisé sont grandes.

## QUELLE RÉGLEMENTATION ?

La Nouvelle-Calédonie est un petit pays en superficie terrestre 19100 km<sup>2</sup>, pour une superficie maritime de 1 740 000 km<sup>2</sup>, et en 2003 une population totale que l'on peut estimer à 220 000 habitants. Chacun adoptant sa réglementation dans son coin, comment les quatre parties concernées, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces, espèrent-elles prendre des mesures identiques et applicables sur l'ensemble du pays alors que les intérêts économiques et politiques des autorités en place diffèrent d'une de ces parties à l'autre. A l'exemple des propos d'un Sénateur coutumier:

**Avec leurs réglementations volontairement différentes, comment pensent-ils arrêter les vents de la pollution du Sud allant vers le Nord ? Comment pensent-ils empêcher les migrations de poissons malades de la pollution des récifs ?**

Il est devenu clair que les gouvernants de notre pays ne souhaitent pas qu'il

existe un Code de l'Environnement pour la Nouvelle-Calédonie:

La loi 99-209 précise dans son article 213 qu'il est créé un Comité Consultatif de l'environnement pour la Nouvelle-Calédonie.

Seule institution dont la compétence n'est pas limitée par les frontières administratives provinciales ou municipales, et seule institution fédératrice, le Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie est donc l'institution ad hoc quand il devient nécessaire de créer une harmonisation des moyens de protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

## COMPÉTENCES DU SÉNAT COUTUMIER

Le Sénat Coutumier est compétent pour tout ce qui concerne l'identité kanak. L'identité kanak est fondée sur un lien particulier avec la terre. Cette terre comprend l'espace maritime appelé « **pays de la mer** » et va jusqu'au delà de la frange extérieure des récifs.

La notion d'identité kanak n'est donc pas restreinte uniquement à l'état civil des personnes et à la gestion des terres coutumières. Tout ce qui concerne la vie et l'activité en Nouvelle-Calédonie (économie, environnement, espace maritime, etc...) relève d'une globalité et de l'identité kanak ne peut donc pas être restreinte mais globale et globalisante ».

C'est pour ces raisons que nous préconisons pour le bien à inscrire au Patrimoine mondial la mise en place d'un plan de gestion communautaire impliquant les services suivant sous l'autorité du Sénat Coutumier, seule institution au-dessus des frontières provinciales ou communales:

- Les services de la Nouvelle-Calédonie
- Les services de chaque province
- Les autorités coutumières
- Les clans pêcheurs et/ou propriétaires traditionnels de la mer.
- D'autres autorités ou représentations (ex: pêcheurs professionnels)

L'implication de toutes les parties se fera sur le principe suivant:

Indépendamment de la législation et des moyens d'application afférents, la gestion responsable et

la bonne gouvernance du bien à inscrire au Patrimoine Mondial ne se feront pas tant que les autorités gouvernementales et provinciales de la Nouvelle-Calédonie n'auront pas accepté la nécessaire participation du peuple kanak dans cette gestion et cette gouvernance.

## L'ÉCOLOGIE SACRÉE

SAVOIRS TRADITIONNELS  
ET GESTION DES RESSOURCES

Aujourd'hui, la communauté internationale reconnaît l'extrême importance de la relation des peuples autochtones à la terre. En Mélanésie, comme ailleurs, les peuples ont cette relation spéciale à la terre, qui est le fondement de leur existence spirituelle, matérielle et culturelle. Et la notion de terre comprend également toute terre immergée et faisant partie de l'environnement naturel.



# e traditionnel



## LA SPECIFICITE MELANESIENNE

En Mélanésie, le littoral jusqu'à la frange extérieure des récifs fait partie du bien foncier qui appartient à un clan, ce dernier appartenant lui-même à ce foncier. Les peuples mélanésiens sont des peuples sédentaires cultivant leurs sols, pour certains ces activités comprennent l'exploitation des sols: du littoral et du lagon. Les parcs à poissons, langoustes et autre faune marine domptable, illustrant cette exploitation, sont de très ingénieuses réalisations faites dans les récifs coralliens. Dans notre pays, comme ailleurs en Mélanésie, il n'est nul arpent de terre qui ne soit sous l'autorité d'une chefferie, y compris le foncier allant jusqu'à la frange extérieure des récifs.

Il a été donc envisagé que chaque aire apporte au dossier deux exemples de gestion traditionnelle pratiquée par les populations. L'un d'eux pourrait être la gestion par la population de Goro, aire Djubea-Kapone, de la réserve Merlet. Un autre exemple est l'étude de Marie-Hélène Teulières sur la gestion des ressources marines dans l'aire Hoot Ma Whaap.

L'existence et l'identité des peuples indigènes sont à leurs yeux indissociables de leur terre, même si leurs droits territoriaux sont rarement reconnus par le gouvernement de leur pays. C'est pourquoi leur principal

combat tout au long de l'histoire a été la reconnaissance juridique de leurs territoires. Le besoin accru de terres et de ressources exprimé par les sociétés industrielles a donné un nouvel élan à ce combat.

Les écosystèmes des régions dans lesquels vivent les peuples indigènes sont aujourd'hui détruits à un rythme sans précédent. Les projets de développement qui ignorent cette réalité risquent d'avoir des répercussions négatives sur ces peuples, en provoquant par exemple leur déplacement, en encourageant la colonisation de leurs territoires et en détruisant l'environnement.

## QUEL DEVELOPPEMENT ?

De nombreux peuples indigènes connaissent de manière approfondie et détaillée les écosystèmes et la biodiversité de leurs territoires, notamment la valeur nutritionnelle et médicale des ressources naturelles, et savent quelles techniques et pratiques se prêtent à la gestion de ces ressources.

L'aide au développement devrait dès lors aider les peuples indigènes à consolider leurs économies. Il conviendrait d'élaborer des stratégies économiques à long terme et de promouvoir l'économie et le troc qui découlent du mode de production durable de ces peuples.

Par leur connaissance ancestrale du milieu dans le-

quel ils vivent, les peuples océaniques contribuent à protéger les récifs contre certains de ces effets nuisibles en associant les scientifiques et les non-scientifiques à cette démarche.

## LE SAVOIR ECOLOGIQUE

### AU SERVICE DE LA GESTION DES RESSOURCES

Le savoir traditionnel situe les facteurs biologiques et écologiques dans une autre perspective. L'étude de la perception par les populations elles-mêmes de leurs systèmes traditionnels d'acquisition des connaissances permet de déboucher parfois sur de nouvelles connaissances scientifiques.

participation des populations locales améliore les chances de succès du processus de planification.

## LES SAVOIRS TRADITIONNELS

### AU SERVICE DES SCIENTIFIQUES

Le savoir des utilisateurs locaux est encore plus précieux dans les milieux où la tradition orale l'emporte sur toute autre forme de connaissance. L'intégration des données en provenance de sources comme l'imagerie par satellite, la photographie aérienne ou le traitement numérique des images avec les données du système de gestion préconisé par Johannes, le TEKMS, permet d'appliquer la connaissance ancestrale du



- Le savoir traditionnel est d'un concours précieux pour la gestion des ressources. Certains aspects en sont particulièrement utiles pour gérer une ressource naturelle comme la pêche d'espèces tropicales. Les règles et procédures ancestrales encore appliquées aujourd'hui à la gestion de la ressource par le biais de dispositions socio-culturelles imposées dans une communauté sont souvent toutes aussi pertinentes que les mesures préconisées par des scientifiques occidentaux.

- Le savoir traditionnel peut aider les organisations: chargées de promouvoir le développement à mieux planifier leurs actions en permettant de faire des évaluations plus réalistes de l'environnement, des ressources naturelles et des systèmes de production. La

milieu (ou savoir écologique traditionnel) à l'étude d'impact sur l'environnement.

Le cadre de référence social mérite aussi quelques commentaires. Il s'agit de définir la façon dont les résidents locaux perçoivent, utilisent, allouent, transfèrent et gèrent les ressources de leur milieu. Ces informations seront insérées dans ce qui constituera un cadre de référence social et remplacera le savoir traditionnel dans la structure socio-politique qui lui correspond. Toute étude d'impact devra prendre en compte non seulement les répercussions directes de tout nouveau projet sur l'environnement mais aussi les conséquences sociales d'un accès modifié aux ressources naturelles en sachant que l'existence (ou l'absence), dans une communauté, d'un code moral réglemen-

tant traditionnellement les questions liées à la protection de l'environnement, sera déterminante pour mesurer l'importance de ces effets sur la communauté traditionnelle

En appliquant la connaissance ancestrale du milieu aux systèmes de gestion qu'elles préconisent, les sociétés occidentales ou occidentalisées pourraient mieux appréhender les cultures détentrices de cette forme de savoir. La transcription de ce savoir pourrait, de surcroît, servir à stimuler le changement dans le domaine social. La contribution des populations autochtones aux cinq domaines mentionnés ci-dessus est potentiellement immense.

# Les missions du Sénat Coutumier.

## Conférence globale sur les verts, du 11 au 17 avril 2001

**CANBERRA**



6

**L**e Sénat Coutumier a régulièrement participé à divers travaux concernant la protection de l'environnement sur le plan de la faune et de la flore terrestre ; et de la dégradation des éco-systèmes dû à l'exploitation désordonnée du nickel et de la destruction des espèces végétales endémiques à la Nouvelle-Calédonie par les feux de brousse.

*L'érosion de pans entiers de la chaîne centrale transformant les rivières en torrents de boue, et le dépôt dans leur lit ont eu des effets dévastateurs sur les espèces vivants dans les eaux douces...crevettes...poissons...et autres.... Sources de protéines pour les populations tribales vivant dans les montagnes ou les vallées. Egalement l'engorgement des estuaires et du littoral côtier marin par les dépôts de latérites et de cailloux ont réduit à néant des lieux privilégiés de reproductions d'espèces diverses...Poissons... crustacées.....huîtres et ainsi que la mangrove en particulier.*

*Le Sénat Coutumier fait partie du comité local de l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs coralliens), et a participé à un certain nombre de réunions de cette structure.*

*Egalement dans son rôle de représentant du peuple kanak, peuple premier et en tant que tel, et figurant au centre du dispositif de l'Accord de Nouméa, le Sénat Coutumier a accepté d'être président d'honneur de l'Association Corail vivant des verts du Pacifique ; après que les représentants de cette organisation soient venus informer les Sénateurs coutumiers, des objectifs pour lesquels ils militent, les convergences des points vue sur le même idéal ont prévalu dans la décision. Il en sera de même pour tous organismes, qui auront le même idéal de protection de la Nature en général.*

*La prise en compte des peuples autochtones dans cette démarche mondiale ne doit pas être paternaliste, et nous cantonner au rôle de figurant. Car il s'agit bien de nous inscrire avec la prise en compte de nos savoir-faire traditionnels dans la protection de la nature ; de la chaîne centrale jusqu'au-delà des récifs, dans une stratégie nouvelle qualifiée d'expertise collégiale par la direction de l'Institut de recherche en Développement décrit par Monsieur BAMBUCK et son nouveau Directeur Monsieur Jean Pierre MULLER en visite en début avril de cette année au siège du Sénat Coutumier. La principale innovation consiste à prendre en compte d'une part les savoirs socio-culturels de notre milieu, et de créer un partenariat avec l'institut qui dispose de connaissances scientifiques qui peuvent être échanger et transférable autre part que dans le milieu traditionnel.*

Voici donc le déroulement de cette mission à Canberra

11 AVRIL 2001

Après le départ de Nouméa - Sydney et Canberra ; la délégation est reçue à sa descente d'avion par les représentants de l'ambassade de France dont :

Monsieur GUERIN ainsi que le porte-parole de Monsieur Bob GOLMAN président de la conférence des Verts 2001. Ce dernier nous reçoit à 18 heures et les quelques échanges que nous avons avec lui nous permettent de mieux comprendre les enjeux en question au de cette conférence mondiale

Est prévue à l'ouverture de la conférence une cérémonie avec la présence du peuple aborigène.

Nous apprenons également que Madame VOYNET ministre de l'environnement français ne pourra pas être présente à cette grande manifestation.

La délégation du Sénat Coutumier sera présente durant les trois jours de la conférence et sera libre de participer à des commis-

sions de travail, et disposera d'une rangée au premier rang à l'ouverture des cérémonies.

12 AVRIL 2001

**LES DROITS DES ABORIGÈNES**

Monsieur l'Ambassadeur de France apporte des précisions concernant la langue française qui est très enseignée en Australie. Concernant le peuple aborigène, il est tenu à l'écart et n'avait pas le droit de vote avant 1960. Aujourd'hui les aborigènes demandent à être reconnus comme peuple premier occupant par les autorités Australienne. Ces dernières éprouvent des difficultés à faire cette reconnaissance car les conséquences sur l'économie du pays seraient catastrophiques selon Monsieur l'ambassadeur de France. Le sous-sol australien est très riche en minerais et l'Etat donne des droits aux sociétés et là également les aborigènes arguent de leur droit sur les différents domaines.

L'arrêt MAGO en 1970 a reconnu le droit de principe





des aborigènes, premiers occupants, et une législation a légalisé ce droit et au niveau de chacun des six états, des législations permanentes sont en cours.

Les citoyens sont plus sensibles aux problèmes rencontrés par les aborigènes, et toutes les aides sociales contribuent à les rendre plus assistés et la solidarité, entre eux hier est aujourd'hui devenue plus difficile. Ils disposent d'une ambassade à Canberra, car ils considèrent qu'ils sont étrangers chez eux, le gouvernement aujourd'hui tente de trouver des solutions à leur problème, alors que pendant 2 siècles, rien n'a été fait pour eux.

14 AVRIL 2001

### LA CONFÉRENCE DES VERTS

Ouverture de la conférence des Verts 2001 Après le discours de Monsieur Bob GOLMAN ouvrant cette conférence ; la parole est donnée au président du Sénat Coutumier Monsieur Jean WANABO qui au cours de sa brève allocution demande l'appui des nombreux pays présents à l'inscription du massif corallien de Nouvelle-Calédonie sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Ensuite un geste coutumier, par la délégation du Sénat Coutumier est fait aux représentants du peuple aborigène, c'est un moment intense d'émotions, et les participants des divers pays présents dont ceux du continent africain sont particulièrement touchés par cette cérémonie entre 2 peuples frères du Pacifique Sud. Aux gestes coutumiers Kanak, les aborigènes feront cadeau de leur instrument de musique le Djeeridou.

La représentante du peuple aborigène ayant pris la parole au début des cérémonies se dit très touchée

par le geste coutumier Kanak.

Mise en place des discussions concernant la charte mondiale des verts. Il est notamment cité que toutes les cultures anciennes, sont toutes écologiques, l'éducation des enfants est capitale pour l'avenir, et pour vivre en harmonie avec la nature.

15 AVRIL 2001

### LE MASSIF CORALLIEN

De nombreux ateliers sont organisés sur les différents thèmes retenus est celui sur le massif corallien. C'est l'occasion pour les peuples autochtones dont Fidji de faire-part des préoccupations ancestrales de leurs autorités coutumières ou lorsque le chef exerce un pouvoir fort, la protection de l'environnement est également forte, car elle est le fruit de pratiques ancestrales ; il en va de même chez nous en Nouvelle-Calédonie.

### LA POLLUTION MINIÈRE

La pollution liée à l'exploitation par INCO des latérites du Sud de la grande terre, est également évoquée et des précisions sont apportées sur les exploitations minières en Papouasie Nouvelle-Guinée où l'environnement a été sacrifié pour de gros intérêts commerciaux par des multinationales sans scrupules. L'effet principal étant à l'origine l'absence traitement des déchets toxiques, lié à cette exploitation minière. Divers contacts sont en cours avec les responsables du Canada concernant INCO, et également en Australie, ainsi qu'avec le groupe MANADO en INDO-NESE.

Une proposition de conférence est retenue avec les pays mélanésiens du pacifique sur les effets

néfastes de l'exploitation minière, et également sur les procédés nous permettant de mieux gérer nos ressources naturelles. Il est également dit qu'INCO produit une pollution acide et que la société chargée de gérer les déchets ne présente pas toutes les garanties de fiabilité.

D'autre part la représentante des Fidji fait part de l'exploitation, non contrôlée des forêts de la Papouasie Nouvelle-Guinée et il s'agit de mettre en œuvre des mesures de contrôles et que devant la gravité de la pollution minière en Nouvelle-Calédonie, qu'il faudrait envisager d'en faire une priorité à partir de la structure qu'elle dirige.

### CONFÉRENCE DE PRESSE

Elle a porté sur corail vivant et rassemblait les verts de nombreux pays.

Cette conférence est ouverte par un haut responsable australien. Il apprécie fortement la présence d'une délégation du Sénat Coutumier qui vient défendre le dossier d'inscription du massif corallien de la Nouvelle-Calédonie au titre du patrimoine mondial de l'humanité, et fait l'honneur au président Jean WANABO d'intervenir en premier : Monsieur Jean WANABO rappellera les éléments de son discours à l'ouverture de la conférence Les intervenants suivant brosseront un tableau sur les dossiers concernant leur pays avec tous les désordres créés par l'exploitation sans respect pour l'environnement, et ce,

au service d'intérêt privés, avec des conséquences néfastes sur le plan de la santé et de la sécurité alimentaire. D'autre part l'utilisation abusive de pesticides dans l'agriculture se traduit par de nouvelles menaces sur le plan de la santé publique. Les conséquences très graves de pollution de la nappe phréatique sont également à relever ainsi qu'une eau rendue impropre à toute consommation.

L'utilisation abusive des farines d'origine animal et de poissons avec les conséquences négatives : vaches folles et fièvre aphteuse. Le rejet d'oxyde de carbone accélérant le processus d'effet de serre.

Ces divers intervenants déclarent soutenir solennellement la démarche d'inscription du massif corallien au patrimoine mondial de l'humanité et sont prêts à apporter leur concours pour aider le dossier à progresser. Le représentant des verts français Monsieur Eric ARNO promet de rencontrer Madame VOYNET dès son retour pour évoquer cette question.

Le représentant du Canada Raphaël THIERRIN déclare d'autre part que le gouvernement canadien a mis en place une réglementation draconienne sur l'exploitation minière et la gestion des déchets.

Il faut retenir que le groupe de travail sur le patrimoine a présenté un dossier dans le cadre de la réflexion sur le sommet de la terre en 2002 qui se déroulera normalement sur le continent africain.

### OBSERVATIONS

Les 12 et 13 avril 2001 des experts scientifiques se sont penchés sur toutes les questions relatives à l'environnement et à l'écologie. Egalement le point a été fait sur l'avancée à partir de la Convention de RIO, 10 ans après les résolutions prises. Une rencontre des jeunes verts australiens a également eu lieu.

### SALUTATIONS AUX PEUPLES FRÈRES

La conférence globalement a rassemblé 780 participants représentant 80 pays. Il nous faut remarquer fortement la cérémonie coutumière avec les représentants du peuple aborigène présent sur le continent australien de plus de 50 000 ans et à ce titre nos salutations à ce peuple frère du pacifique sud.

### CONCLUSION

Le Sénat Coutumier a su utiliser cette conférence comme tremplin pour que le principe d'inscription du massif corallien de la Nouvelle-Calédonie comme patrimoine mondial de l'humanité soit reconnu, et d'autre part pour que notre jeune institution soit également reconnue sur un plan international.



# Mission au parlement Européen.

Visite à Toulouse et Tarbes, du 12 au 19 Juin 2001.

**L'**accord de Nouméa signé le 05 mai 1998 par le Premier Ministre Monsieur Lionel JOSPIN place dans son préambule le kanak au centre. La France associée aux partenaires signataires de l'accord de Nouméa : le R.P.C.R et le F.L.N.K.S. ont doté le monde de l'oralité du pays kanak d'une institution coutumière. Après que les députés et sénateurs en congrès à Versailles en 1998, sur proposition du Président de la république Monsieur Jacques CHIRAC aient modifié la constitution de la 5ème république. **Nul, désormais au nom du peuple Français n'a le droit de contester toutes les initiatives du peuple premier "le peuple kanak" dans le cadre de ses attributions nées de l'Accord.**



C'est au nom du droit de premier occupant que Monsieur WANABO Jean Président du Sénat Coutumier a adressé au mois de septembre 2000 un courrier officiel au Président de la République Française Monsieur Jacques CHIRAC, lui demandant de soutenir le projet d'inscription du Massif Corallien Calédonien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En réponse à ce courrier le Président de la République a souhaité un consensus, localement entre les diverses institutions du pays sur ce dossier.

Désormais, c'est au nom du peuple premier que le Sénat Coutumier entend poursuivre sa démarche avec ceux et celles qui souhaitent l'aider.

Au cours de la conférence globale de Canberra, Monsieur Jean WANABO Président du Sénat Coutumier et chef de la délégation calédonienne à demandé aux verts du monde entier réunis, d'apporter leur soutien massif à la demande du peuple premier du pays Kanak. Et c'est tout naturellement que les verts de l'Europe, réunis autour de Monsieur Michel Rocard le père des Accords de Matignon Oudinot de 1988, ont décidé avec le parlement de Strasbourg de cette journée de sensibilisation prévue le 13 juin 2001 et où le Sénat Coutumier a été invité à y participer.

La mission, composée de Monsieur MEUREUREU Dick chef de délégation et du sénateur Christian TAMAÏ, est partie le 11 juin 2001 de Nouméa aéroport international de Tontouta pour Paris.

## LE PARLEMENT EUROPEEN

Après notre arrivée à Strasbourg, nous avons pris contact avec les étudiants Kanaks, car dans l'objet de notre mission, était aussi inscrit la rencontre avec les étudiants kanaks de Métropole.

Pour ceux de strasbourg nous les avons rencontrés le soir du 12 juin à 19 heures, notre entretien s'est déroulé jusqu'à 21 heures ; heures à laquelle nous avons pris congé d'eux.

A 21h, fut notre première rencontre avec une délégation des députés européens dirigée par la députée MARIE ANNE ISLER BEGUIN.

La journée du 13 juin au parlement Européen de Strasbourg fut très riche pour notre délégation en rencontres en écoutes en débats. Le parlement de strasbourg abrite en perma-

nence 3000 à 3500 personnes travaillant pour l'Europe, c'est impressionnant et grandiose pour une architecture moderne digne de l'Europe.

## DES RENCONTRES ENRICHISSANTES

Vers 10h30, première rencontre avec Madame MARIALIESE Flemming Député Irlandaise, puis successivement Monsieur AWAREZ des Iles Canaries, Madame Marie France GAROT, Député Européen Français, Madame Margie SUDRE Député Européen Ile de la Réunion, le Juge Jean PIERRE, Député Européen Français. Monsieur Alain MADELAIN Député Européen Français. A 12 H 30 Nous avons assisté au débat dans l'hémicycle du Parlement Européen de Strasbourg.

A 14 H 30 Salle de conférence de presse du parlement Européen en présence du Député Marie-Anne ISLER BEGUIN, des Membres de l'Association SOS Corail Vivant, Messieurs Bruno VAN PETEGHEM, Didier BARON, les représentants du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie,

Messieurs les Sénateurs Coutumiers Dick MEUREUREU-GOIN et Christian TAMAÏ.

15h, série d'entretiens télévisés, 17 H 00 Inter-Groupe des Iles

Nous avons assisté à la séance de travail présidée par Monsieur Fernando FERNANDEZ Martin. Nous avons pris la parole, pour leur demander de nous aider dans notre démarche.

## SAUVONS LA BARRIERE DE CORAIL

18 H 00 Nous avons eu un entretien avec Monsieur ONESTA Vice-Président du Parlement Européen. Il connaît très bien le bassin de la mer de corail. De son propos il nous demande de veiller à la défense du lagon calédonien qui est une richesse pour la planète.

18 H 30 Entretien avec le Député Européen Monsieur Alain KRIVINE

19 H 00 Réunion avec le groupe des Verts Européens.: projection du discours de Monsieur Bruno VAN PETEGHEM aux Etats-Unis à l'occasion de la remise de son prix " Goldman Prize 2001 " de l'environnement.

20 H 00 Dernier entretien avec Madame Marie Anne ISLER BEGUIN.

Notre seul mot d'ordre de toute cette journée devant les députés " **SAUVONS LA BARRIERE DE CORAIL** "

Le 14 juin 14 H 30

## SEJOUR DANS LE SUD OUEST

Deux étapes à ce voyage.  
- Les étudiants de Toulouse.  
- Ceux de Tarbes.

La rencontres avec les étudiants de Toulouse prévu le 15 juin fut quelques peu perturbée par la manifestation estudiantine annuelle calédonienne prévue cette année à Bordeaux pour le samedi 16 juin.

Le 16 juin direction Tarbes où nous attendait Madame Laura FAINIKA une étudiante Kanak qui prépare un mémoire sur l'adoption coutumière pour le présenter au mois de septembre. Cette jeune kanak demande de l'aide au Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie,;

Les deux derniers jours nous avons été reçu au Ministère des DOM TOM par Monsieur Jacques MOINEVILLE Conseiller Technique Chargé de l'environnement. Ce fut notre dernière entretien.

Ce fut un voyage long par la distance, court par le temps, mais enrichissant pour la Nouvelle-Calédonie toute entière.



**BENIN**

# La mission d'étude sur l'igname

En Afrique de l'ouest et en France du 6 au 21 novembre 2000

**C**ette mission du Sénat Coutumier avait été envisagée, dès que les instances coutumières du pays Kanak décidèrent de porter le projet de conservatoire de l'igname en novembre 1995. En effet force est de constater que les productions vivrières, n'avaient nulle part fait l'objet d'études et de recherche approfondies. L'étendue d'une situation de famine larvée sera dénoncée par l'O.N.U. S'ouvriront alors divers séminaires internationaux sur la question vivrière, notamment sur l'igname, pour faire un état des lieux sur la situation de ces plantes alimentaires, fixer des objectifs à moyen et à long terme, mettre en commun si possible les expériences acquises, et axer la recherche vers des technologies nouvelles permettant de résoudre les problèmes par exemple de la semence.



L'objectif principal de ce voyage au Bénin s'inscrivait dans la dimension culturelle de ce qu'il convient d'affirmer comme la civilisation de l'igname. Il s'agissait pour cette mission d'aller à la découverte de cette philosophie de la vie, et de se rendre compte de leur pratique sociale et culturelle.

## TECHNIQUES ET SAVOIRS-FAIRE

Les paysans béninois possèdent des techniques et savoirs-faire permettant de régénérer les ignames cultivées à partir de l'espèce sauvage concernée. Ces savoirs-faire intéressent les scientifiques qui veulent connaître le procédé utilisé, par le dialogue et la concertation avec les experts traditionnels. Cette démarche est importante, et constitue la base d'un nouveau partenariat entre détenteurs de savoirs-faire traditionnels et chercheurs.

A ce sujet, l'interview récente de Monsieur Alban BENSAN dans un quotidien du pays relève d'une attitude très partielle sur toutes les données des connaissances traditionnelles Kanak, ou de celles d'autres peuples omis les Européens. Cette vision est choquante de la part de cette personnalité, et reflète un certain complexe de supériorité, tranchant radicalement avec l'attitude de dialogue et concertation avec les peuples autochtones adoptée aujourd'hui.

En second lieu la visite de cultures traditionnelles de l'igname chez des producteurs pour le marché nous fait découvrir un ensemble d'usages qui ressemblent de près à ceux pratiqués chez nous en milieu Kanak, à savoir: rites et interdits, plantes protectrices contre l'esprit du mal etc ...

La Mission du Sénat coutumier appuyée par

Philippe VERNIER lors de la visite de la province de Parakou dans le Nord du pays aura été l'occasion de vérifier l'authenticité de cette relation spirituelle de l'Homme et l'igname dans son environnement social, où reposent les esprits des ancêtres et les totems du clan.

## RENCONTRE AVEC LE ROI D'INA

Lors de la rencontre du roi d'INA dans ses terres, la mission du sénat coutumier conduite par le sénateur Dick MEUREUREU GOIN fut vraiment un temps fort. Le roi nous expliquant leurs pratiques culturelles, lesquelles sont fondées sur les mêmes bases à savoir; un art de vivre et d'être communautaire selon les us et coutumes relatives aux diverses sociétés de l'igname d'Afrique, des Caraïbes, d'Amérique, d'Asie, de l'Inde et du Pacifique. Car comme disait le généticien Guadeloupéen DEGRAS « l'igname n'est pas seulement bon à manger, mais il est aussi bon à penser ».

Cette mission d'étude du Sénat Coutumier au Bénin a permis aussi de retisser des lieux entre l'Afrique et le pays Kanak, elle aura permis également de refaire vivre l'Histoire de l'igname et des Hommes qui l'ont précieusement gardé des siècles durant, malgré les dures périodes de l'esclavagisme de la Colonisation et de l'exploitation à outrance des richesses du patrimoine

naturel. Le développement de cultures intensives de rente à Haute valeur marchande à destination de l'Europe: arachide, coton, café, épices avec embauche d'une main d'œuvre sous payée, et perdant alors ses savoirs faire traditionnels.

## INTERPELLER LES CONSCIENCES

La rencontre avec l'Ambassade de France à Cotonou a permis de le sensibiliser sur la nécessité de protéger l'ensemble des plantes alimentaires consommées par les populations vivant dans les pays chauds, ceci au travers de structures de collections vivantes comme le Conservatoire de l'igname. Cette mission du sénat coutumier doit être considérée comme l'Ambassadrice des pays mélanésiens du Pacifique auprès des pouvoirs coutumiers d'Afrique pour interpellier ensemble la conscience des Gouvernements sur la nécessité de s'intéresser aux plantes alimentaires tropicales.

## VISITE EN FRANCE

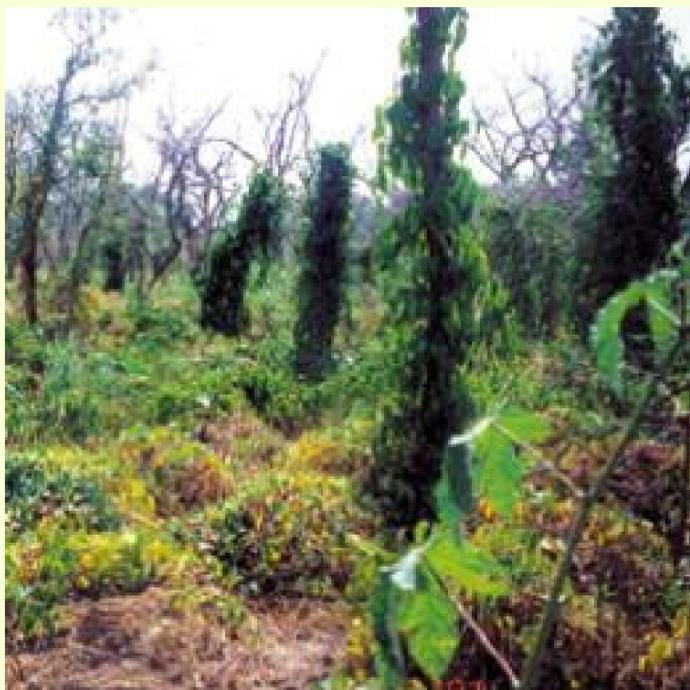
Les visites se sont prolongées en France d'une part par la visite des Centres de Recherche du C.I.R.A.D et de l'I.R.D à Montpellier. Roger BAMBUCK délégué de l'I.R.D pour les DOM-TOM a invité la délégation à un repas. C'est avec le

concours de ces 2 organismes, que l'on peut qualifier cette mission de réussite à 100 %.

La visite à un syndicat de producteurs d'igname à Saint-Claude de Diray près de Blois nous a permis de découvrir la mécanisation de la culture de l'igname; et à Paris une visite au Ministre des DOM-TOM, a aussi été l'occasion d'échanges sur les problèmes de sécurité alimentaire, sujet préoccupant pour divers pays en développement? En effet leurs produits sont fortement concurrencés par les denrées venant des pays riches dont le prix est soutenu par les subventions aux agriculteurs. Ces denrées sont revendues à prix très bas sur le marché international réduisant à néant toutes les initiatives de production entreprises par les pays en développement.



Le retour à Nouméa de la délégation se fera le 21 novembre 2000. La mission encore une fois a été couronnée de succès.





### Suite de la page 1

aires coutumières et même entre les grandes chefferies puisque dans l'organisation sociale de chaque aire coutumière, un comité composé de dignitaires des Grandes chefferies gère aussi bien les domaines diplomatiques que les relations extérieures et assure la représentation de la chefferie ou de la Grande Chefferie dans le monde extérieur.

Les sentiers coutumiers structuraient et structurent encore de nos jours l'espace et les échanges entre les Pays. Par exemple, un clan ou une autorité coutumière des Loyautés demande à rendre visite à une grande Chefferie de la Grande-Terre, une démarche préalable au sein même du clan ou de l'autorité, est indispensable pour habilitier des clans dignitaires. Ensuite conformément aux " Us et Coutumes ", ce groupe constitué portera la parole en demandant l'autorisation d'emprunter le sentier coutumier aux clans gardiens des sentiers, par exemple, de l'Aire " Djubéa-Kapomé ". Ces derniers l'emmèneront, d'abord au clan gardien du portail de la Grande chefferie concernée, ensuite à son porte-parole et enfin à la Grande Case de la Chefferie dans laquelle un grand palabre aura lieu à l'abri de tout regard. Lors de cette rencontre, chacun parlera sa langue mais comme dans tout échange, il y aura des interprètes par le fait des liens de filiation et de mariage entre deux clans issus des aires coutumières différentes. (Un aspect de la richesse de la culture Kanak).

En effet, dans l'organisation sociale de la civilisation Kanak, chaque clan, chaque famille est prédestinée à une fonction bien déterminée et déterminable. Tout le monde doit normalement jouer son rôle. Mais le facteur fondamental réside sur le fait que chacun est censé savoir " son histoire, ses origines, son ancêtre ". Il est également important de savoir comment tel clan est-il arrivé à tel endroit ?, Quel est le clan accueillant ? Quel est son clan de tutelle ? Sa fonction et son rôle vis-à-vis de

ce clan et savoir enfin, son statut " d'accueilli ou d'accueillant ". En d'autres termes, chaque clan doit connaître son véritable état civil coutumier. Le nom du clan a forcément un lien par rapport à une terre, un lieu donné. Ce clan est-il un clan de la terre ou de la mer d'où la parole Kanak : " la mer est la continuité logique de la terre ". (Un autre aspect de la pensée Kanak).

A cet égard, pour marquer ce principe de continuité, chaque année une rencontre est organisée entre les clans de la mer et ceux de la terre pour se partager des fruits et des produits de la récolte provenant de leur terroir respectif. Certains néophytes de la coutume qualifient cette pratique de " Troc ", les coutumiers diront que c'est à la fois une commémoration coutumière et un apprentissage pour rappeler à la jeune génération les liens substantiels et de filiation, entre les divers clans d'antan dont il faut régulièrement consolider.

En conclusion, je rappellerai que " la mer étant la continuité logique de la terre ", elles forment un ensemble cohérent de biodiversité et de subsistance à la civilisation Kanak et pour chaque Kanak. Elles représentent donc, aux yeux des Kanak au tant d'importance et de richesses que l'argent pour un Occident ou un non-Kanak. Depuis la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, en 1853, par la France, force est de constater que la société kanak n'a cessé de subir diverses mutations extérieures. La civilisation occidentale a toujours imposé sa vision d'un monde meilleur et civilisé parfois en totale contradiction au mode de pensée Kanak. La modernisation du monde rural et très récemment la mondialisation prennent de l'ampleur en générant des conséquences néfastes à l'environnement social du Peuple premier. Mais à aucun moment, la civilisation Kanak n'a fléchi de ces tentations de déstabilisation et d'appropriation car l'esprit de nos vieux vieillront toujours au bon fonctionnement et à la survie de la coutume qui, désormais s'adaptera toujours au gré du temps et de l'évolution. ■

# L'ÉMANCIPATION

## Mission du 9 au 19 juillet 2001.

### LA BANQUE KANAK DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRES COUTUMIERES

**L**a mission du sénat coutumier du mois d'octobre 2000 à Paris, au Ministère des Finances à Bercy, avait pour but de préparer la mise en place d'une banque kanak, pour développer les terres coutumières dans le pays kanak.

De fait, le caractère, inaliénable, incessible, incommutable et insaisissable des terres coutumières ne permet pas aux banques traditionnelles d'y accéder, d'où les difficultés rencontrées.

De plus le monde traditionnel obéit à des règles qui sont incompatibles avec les règles générales des banques Françaises ou internationales car elles n'ont pas d'assise juridique. L'accord de Nouméa a prévu la mise en place d'un fond de garantie qui devra opérer sur les terres coutumières. C'est une bonne chose, mais dans l'accord de Maignon de 1988, un fond fût mis en place dans ce but. Avec la création de la Banque C a l é d o n i e n n e d'Investissement (BCI) par la délibération n°96 du 19 avril 1989 a montré ses limites puisqu'elle a cessé toute activité en 1995. Elle est à nouveau proposée dans l'Accord de Nouméa.

S'il faut repartir avec les mêmes bases qu'en 1988 sans avoir réglé le fond du problème nous

doutons du résultat et proposons une alternative qui nous paraît sage et évolutive économiquement pour le développement des terres coutumières.

Les terres coutumières anciennement réservées sont garanties par l'Etat français qui les a créées. L'émancipation économique du peuple Kanak dans son propre environnement dépend de l'engagement de l'Etat Français car depuis que la France est en Nouvelle-Calédonie, elle n'assume que partiellement notre devenir économique. Pendant plus de 150 ans de présence Française au pays, le kanak a été absent économiquement.

#### LES ATTENTES DU PEUPLE KANAK

Dans les années 1960, époque où les kanak ont été pris dans le circuit économique du pays, jusqu'à aujourd'hui, et malgré une succession de statuts plus ou moins favorables. La mise en place de l'ODIIL, du FADIL et de la BCI récemment, le

constat est là, triste et affligeant. Le kanak est toujours au bord de la route à ATTENDRE. Tous les circuits bancaires lui sont fermés et c'est volontaire. Les témoignages là-dessus existent Et cela se comprend aisément de la part du système en place. Le peuple kanak est un peuple accueillant et pacifique. Ce n'est pas dans ses habitudes de polémique, mais il demande à l'Etat Français de l'aider à parfaire son émancipation économique dans les 15 20 ans à venir car cela devient urgent et synonyme de paix sociale.

Ici en pays kanak, le nichel fait partie de notre patrimoine. Le monde traditionnel demande à l'Etat français d'entreprendre une étude de faisabilité, pouvant déboucher sur une taxe, si minime soit-elle, qui servira à créer et alimenter la banque kanak pour développer les terres coutumières. C'est un enjeu capital pour nous car longtemps marginalisés nous tenons désormais à occuper sur l'échiquier économique de ce pays la place qui nous revient.

**C'EST NOTRE DROIT, ET NOUS COMPTONS SUR L'ÉTAT FRANÇAIS POUR Y PARVENIR.**

**L**a mise en place du Sénat Coutumier n'est pas du tout une fin en soi. Elle marque la volonté des signataires, et en particulier l'Etat Français d'associer pleinement le Kanak à sa propre émancipation économique. Le maître de la bourse c'est l'Etat Français. Pour cela le Sénat Coutumier doit engager les débats au plus haut sommet dans les projets de développement qui touchent aux terres coutumières en particulier et au Pays Kanak dans son ensemble. Depuis la mise en place du Sénat Coutumier voici maintenant deux ans, beaucoup de choses ont été dites ou écrites, notamment à propos des futures lois du Pays. Il faut cependant reconnaître que les décisions importantes à venir devront prendre en compte les réalités du pays. De très nombreux chantiers sont lancés interpellant les institutions coutumières. Nous sommes au début du processus de 15 à 20 ans devant nous conduire à l'autodétermination. Il importe dès à présent que le monde de la coutume prenne la place qui lui revient de droit. Sa participation active à l'élaboration des projets nouveaux s'insère dans le rééquilibrage voulu par les signataires de l'Accord de Nouméa. Les visites organisées autour du déplacement de la délégation s'inscrivent bien dans cette démarche porteuse, pour l'avenir économique du peuple kanak. Ce travail fait en amont marque le début d'une grande entreprise. La construction économique du Pays Kanak avec les outils kanak pour les Kanaks d'abord, ensuite pour tout le peuple du pays en devenir dans le cadre de l'autodétermination.

## Un débat essentiel:

# ÉCONOMIQUE DU PEUPLE KANAK



## LE TOURISME EN MILIEU MELANESIEN

Notre environnement dans le Pacifique nous oblige à penser en océanien ou gens de la région. Malheureusement, les touristes ne s'y retrouvent pas. Il existe plusieurs raisons à cela, nous n'en retiendrons que deux, à savoir:

- les hôtels sont en majorité de conception occidentale.

- les Mélanésiens ne sont pas suffisamment associés au développement touristique de leurs île.

Il nous paraît important de rendre plus Mélanésiennes, les futures architectures hôtelières. Le savoir kanak est porteur dans son imagina-

tion avec tout ce que cela peut comporter d'enrichissant pour les voyageurs avides d'exotisme et de tourisme culturel.

Le développement du tourisme en milieu mélanésien nous paraît plus que jamais d'actualité. En effet, tous les créneaux du tissu économique du pays sont occupés par le pouvoir colonial.

### POUR UNE ÉCONOMIE KANAK

Un impératif: le monde Kanak doit se retrouver économiquement chez lui et le déséquilibre ne doit plus s'accroître. L'Etat doit donc participer en



l'aidant à faire son chemin sur ce créneau économique ici encore vierge mais déjà convoité par les trusts internationaux qui n'ont aucune attache avec le pays. Le pays kanak se construira avec le kanak. Pour cela, seul l'Etat Français et son aide

financière lui sera d'un précieux concours

**LE PAYS KANAK SE CONSTRUIRA AVEC LE KANAK !**

## LES AIDES AUX ETUDIANTS KANAK EN METROPOLE.



*Lors des différentes missions du Sénat Coutumier en Métropole, nous avons toujours rencontré nos étudiants. A travers toutes ces rencontres, les missionnaires ont approché la réalité de la vie étudiante en Métropole.*

*Nous avons remarqué que très nombreux, sont ceux qui vivent très mal. leur situation personnelle en France.*

*Problème d'environnement à cause du milieu inhospitalier. Difficultés pour les étudiants se mettant en ménage au cours de leurs études.*

*Il manque un lieu de rencontre central où tous les étudiants de France peuvent se réunir, échanger, se retrouver pour organiser des manifestations culturelles.*

*Nous souhaitons nous entretenir avec l'Etat de tous ces problèmes, car il importe à ces étudiants d'avoir Le minimum de confort et de sécurité afin de garantir un bon déroulement: de leurs études supérieures en Métropole.*

### Directeur de publication :

Pierre Zéoula,  
Président du Sénat Coutumier

### Secrétaire de rédaction :

Christian Tamaï, Sénateur

### Ont participé à ce numéro :

Dany Dalmayrac,  
Charles Juni,  
Raoul Bouacou

### Crédits photos :

Sénat Coutumier

Imprimerie : Multipress

## AIDE AUX ENTREPRISES KANAK

L'apprentissage du circuit économique en Nouvelle-Calédonie, ne va pas sans heurts pour beaucoup de Jeunes kanak ayant choisi d'entreprendre. les contraintes économiques de la vie d'entreprise, la bonne santé d'une entreprise, les problèmes de l'environnement lié au travail de l'entreprise, bref l'entreprise dans son ensemble est quelque chose de nouveau pour le kanak.

Lorsqu'un kanak s'engage dans ce circuit, bien souvent c'est l'échec. C'est malheureusement une réalité vécue ici au pays et qu'on assume car c'est notre responsabilité, surtout pour les entreprises qui se trouvent en redressement judiciaire et qui peuvent tenir sur une période plus ou moins longue. Nous demandons à l'Etat une aide financière pour consolider ce tissu économique où il y a carence d'entreprises kanak. Les rares entreprises qui essaient de faire surface sont en train de périr.

Pour certains kanak voulant participer aussi à la vie économique du pays et souhaitant créer une entreprise de type unité de transformation, nous demandons aussi à l'Etat de les aider. Pour nous, peuple kanak, cela fait partie du rééquilibrage de l'Accord de Nouméa.

A travers toutes ces actions et avec l'aide de l'Etat français, le kanak prendra pleinement sa place au centre du dispositif voulu par cet Accord de Nouméa.

**LE KANAK AU CENTRE DU DISPOSITIF !**



# Les missions du Sénat Coutumier.

Mission du 9 au 19 juillet 2001.

**La mémoire de nos vieux kanaks " morts pour la France en 14 / 18 et 39 / 45, alors sujets de l'empire colonial, enterrés sur le sol Français, méritait ce déplacement de la délégation du Sénat Coutumier pour la fête Nationale Française le 14 juillet 2001 sur les ChampsElysées. Pour cette mémoire de l'histoire de France et celle du pays kanak : chaque année le Sénat Coutumier y sera présent.**

**Autre fait, marquant l'événement : les jeunes calédoniens du Service Militaire Adapté du pays défilant pour la première fois à Paris à l'occasion du 40ème anniversaire.**

**LE 11 JUILLET.  
VISITE DES INSTITUTIONS  
CALÉDONIENNES DE PARIS.**

Rencontre avec la Nouvelle Directrice de la Maison de la Nouvelle-Calédonie: Madame Francine BRAUNSTEIN à propos des étudiants. Trop souvent seuls, beaucoup ratent leur première année d'étude. Madame BRAUNSTEIN a fait part devant notre délégation de la nouvelle orientation qu'elle entend prendre à ce sujet. Elle ne nous a pas caché son optimisme.

Les malades Calédoniens de Métropole sont un souci pour la Maison de la Nouvelle-Calédonie. En effet ils sont de plus en plus nombreux qui arrivent du pays. La Cafaf n'a pas de structures pour les recueillir et ne veut pas payer. Nous avons rencontré six calédoniens tous heureux de nous voir à la résidence " LE ROSIER ROUGE ".

**LE 12 JUILLET 2001  
RENCONTRE DE MONSIEUR  
HELARY CHARGÉ DE MISSION  
AU MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT.**

Pour Monsieur HELARY la démarche du Sénat Coutumier relève d'une pré-occupation légitime. Il entretient sur ce sujet des relations avec le secrétariat aux DOMTOM, l'IFREMER. Il a eu dernièrement des entretiens avec Monsieur Roch



WAMYTAN concernant les projets d'exploitations minières en Nouvelle-Calédonie. Au sujet de la protection du massif corallien Monsieur HELARY a précisé que le ministre de l'environnement suivait de très près l'évolution de ce dossier. La présence d'une délégation du Sénat Coutumier lors de la conférence Internationale des verts 2001 en Australie en avril dernier a été fortement remarquée selon Monsieur HELARY. Surtout sur la volonté d'inscrire le Massif corallien au Patrimoine Mondial de l'humanité. Concernant le reboisement ; il faut pouvoir aussi lancer une opération d'envergure

**LE 12 JUILLET 2001  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR :  
ET DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE :**

Après l'exposé sur la situation concernant la police en Nouvelle-Calédonie et le déséquilibre chronique de la représentation kanak le Président Jean WANABO insiste sur le rôle de l'Etat dans le sens du rééquilibrage, et de la prise en compte de la Police Tribale. Monsieur WANABO demande l'installation du tribunal coutumier, siégeant à côté de celui du droit commun.

Il est donc précisé :

1°) Sur le recensement de la police nationale, oui les kanaks sont sous-représentés. Néanmoins il y a peu de candidats kanak.  
2°) En terme de promotion, elles doivent se faire, et au niveau de la Nouvelle-Calédonie, les propositions sont faites par les interlocuteurs locaux. Haussariat et syndicats policiers. La Direction Générale de la Police est attentive et veille

à ce rééquilibrage. Les concours sont décentralisés. mais concernant les officiers de police il y a peu de candidats kanak.

Le syndicat de police canal Historique, a obtenu que les jeunes partent se former 1 an en Métropole. Monsieur BARBE travaille en relation avec le Haussariat dans le but de sélectionner les officiers qui iront en Métropole afin de se présenter au concours de commissaire.

**POURQUOI LA POLICE  
NATIONALE N'EST PAS  
DÉCENTRALISÉE EN  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

En Métropole, la police est cantonnée dans les grandes villes, et en campagne c'est la gendarmerie qui intervient. D'autre part une municipalité peut créer sa police municipale. La police municipale règle la circulation met en application les arrêtés municipaux, alors que la police nationale doit rechercher les délinquants et autres activités relevant du pouvoir judiciaire.

**SECRETARIAT D'ETAT À  
L'OUTRE MER**

. Un tour de table sur les diverses questions est engagé .  
- la banque de développement kanak.  
- L'aide à la mise en route d'entreprises pour les tribus  
- La situation des étudiants en France  
- La résidence de la présidence du Sénat Coutumier à Bir Hakeim à Nouméa  
- L'exiguïté des locaux pour les sénateurs coutumiers  
- Les clans propriétaires de Nouméa, avec l'affaire Kaméré et le rôle joué par la police et les Renseignements Généraux.

Le retard accumulé dans le recrutement du personnel de notre institution.

Monsieur ROUSSEAU soulève que l'Etat doit rappeler les règles du jeu de l'accord de Nouméa. Le président du Sénat Coutumier a dit toute sa satisfaction sur l'écriture de l'Accord; mais il a rappelé devant le représentant du ministère des DOM TOM ; que le monde coutumier ne connaît que l'Etat Français. C'est ce dernier qui a pris possession du pays, il est signataire de l'Accord de Nouméa, et il doit l'appliquer

**13 JUILLET 2001  
RENCONTRE DES JEUNES  
MILITAIRES DU SERVICE  
MILITAIRE ADAPTÉ**

Ambiance chaleureuse au siège du secrétariat d'Etat à l'Outre-mer. Après le défilé, le président du Sénat Coutumier Monsieur Jean WANABO est reçu par le Président de la République Jacques CHIRAC et son épouse.

**RENCONTRE À L'UNESCO**

Nous avons été reçu par Monsieur NTARANJAN ISHWARAN. Au cours de cet entretien, il a souligné l'importance de la démarche du Sénat Coutumier au Titre de Premier occupant. Le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie devra fournir à l'UNESCO un dossier des propriétaires claniques de la Mer du Pays kanak tout entier

**RENCONTRE À L'ELYSÉE DE  
MADAME GIRARDIN.**

Sur la question de l'inscription du récif corallien au patrimoine de l'humanité, Madame GIRARDIN

souhaitait des éclaircissements suite au courrier que nous a adressé le Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC.

Nous l'avons rassuré en lui disant que c'était le peuple kanak qui était le seul à porter cette demande devant les instances Nationales et internationales. Elle estime que la démarche est tout à l'honneur du Sénat Coutumier. Nous lui avons dit que nous attendions toujours les autres institutions en vue du consensus sur le sujet. La mission du Sénat Coutumier s'est longuement entretenue sur les terres de l'Armée à Nouméa. La mission a demandé que l'Etat rétrocède toutes ces terres à l'Aire DJUBEA KAPONÉ. La mission a dénoncé à l'Elysée l'affaire Kaméré de Ducos. La mission a insisté sur la nécessité de la création de la "banque kanak" pour le développement des terres coutumières. Elle a démontré à l'Elysée comme au ministère des DOM TOM les limites du fond de garanti prévu dans l'Accord de Nouméa.

**MINISTÈRE DE  
L'EQUIPEMENT DES  
TRANSPORTS ET DU LOGEMENTS.**

Les nouvelles ambitions de AIR-CALIN dans le ciel du pacifique pose toujours le débat de fond. Une question est posée : Quelle formule pour la Nouvelle-Calédonie? La mission a relevé que le coup de la déserte sur les lignes intérieures Calédoniennes étaient bien supérieur à celle des pays voisins. En ce qui concerne les lignes internationales, la mission du Sénat Coutumier a parlé d'agrandissement aéroportuaire en provinces Nord et Iles pouvant recevoir les gros porteurs.

**SECRETARIAT  
D'ETAT AU TOURISME**

Un grand débat sur le développement du Tourisme a été engagé. Nous avons beaucoup insisté sur le développement du tourisme créateurs d'emplois en milieu mélanésien. Madame ALEZARD a dit comprendre le bien fondé de notre démarche. L'idée est là, il faudra la développer.

**MISSION  
DU 5 AU 19 OCTOBRE 2000  
DANS NOTRE  
PROCHAIN NUMERO**